



7 Syndic Sprl
Avenue de la Brabançonne, 1 – 1000 Bruxelles
info@7syndic.be Tél 02-268.17.77 Fax 02-268.17.87
Numéro d'agrément de l'Institut Professionnel des Agents Immobiliers IPI 504.235

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE STATUTAIRE DU 16.06.2016

ACP LE LEMAN
Avenue Henri Dunant 4 à 1140 Evere

Mise en place du bureau et vérification des quotités

Avec 44 propriétaires présents ou représentés sur 68 et 67450 quotités sur 99700

L'Assemblée Générale statutaire est valablement constituée et habilitée à délibérer sur l'ordre du jour, repris dans la convocation. Les décisions sont prises conformément aux dispositions légales et aux statuts de l'Association des Copropriétaires. L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et prend les décisions actées ci-après.

1-2) Constitution du Bureau – Nomination d'un Président de séance et du Secrétaire de l'Assemblée

Majorité requise : Majorité Absolue – 50 % + 1

Monsieur **OCTAVE** est nommé Président de séance à l'unanimité des copropriétaires présents et représentés.

Monsieur **DRABBE** de la société **7 Syndic Sprl** est nommé Secrétaire de séance à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés.

3) Approbation du procès-verbal de l'AG 04.05.2015

Il est confirmé qu'aucune contestation relative au procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 04.05.2015 n'est parvenue au syndic.

Le procès-verbal est donc approuvé.

4) Lecture du rapport de gestion du Conseil de Copropriété

Mr Octave lit le rapport du Conseil de copropriété qui a été annexé à la convocation.

5) Lecture du rapport du vérificateur aux comptes pour 2015

Mr Octave lit le rapport du vérificateur aux comptes pour 2014 et 2015 qui a également été annexé à la convocation.

6) Approbation des comptes clôturés au 31.12.2014 et 31.12.2015

Majorité requise : Majorité Absolue – 50 % + 1

Les comptes ont été vérifiés par **Mme VAN EECKHOUT** et **Mr OCTAVE**

11 08

ACP LE LEMAN Avenue Henri Dunant, 4 1140 BRUXELLES BCE: 0850.133.734		(F04) Edition du bilan Dern.ép. 4231	Date 31/12/15 Page 1 Période 1 Devise EUR
Numéro	Libellé	Actif	Passif
100000	FONDS DE ROULEMENT	0	24789,35
160000	FONDS DE RESERVE	0	177860,50
241001	STOCK TELECOMMANDES	568,58	0,00
241002	STOCK CLEE	509,29	0,00
410000	ACOMPTE FONDS RESERVE APPELE	47343,87	0,00
410100	ACOMPTE FONDS ROULEMENT APPELE	0,00	29673,11
440000	FOURNISSEURS	0,00	15284,40
492001	SINISTRE S 7202	97,52	0,00
492002	SINISTRE S 7252	3182,23	0,00
492003	SINISTRE S 7317	237,97	0,00
492004	SINTSTRE S 7674	1038,35	0,00
492006	SINISTRE HS-H6	1884,48	0,00
499000	COMPTE D'ATTENTE	679,38	0,00
499001	ANCIENS PROPRIETAIRES	0,00	587,58
499002	PAIEMENTS NON ATTRIBUES	0,00	1385,94
499900	ARRONDIS	2,17	0,00
550000	BELFIUS -- COMPTE EPARGNE	186551,34	0,00
551000	BELFIUS -- COMPTE A VUE	18920,70	0,00
552000	ING -- COMPTE A VUE	54,65	0,00
570000	CAISSE	54,17	0,00
581000	A RECEVOIR DU COMPTE COURANT	0,00	54942,79
581100	A VERSER AU COMPTE EPARGNE	54942,79	0,00
589100	PAIEMENT FOURNISSEURS EN COURS	9413,15	0,00
590000	OVERSCHRIJVING	250,00	0,00
750000	INTERETS BANCAIRES	0,00	5373,72
760000	Produits exceptionnels	0,00	13883,25
770004	INDEMNITES DEMENAGEMENT	0,00	1950,00
Totaux :		325730,64	325730,64

Imprimé le 31/05/16 à 16:08:16

Les comptes 75000 (intérêts bancaires), 760000 (produits exceptionnels) et 770004 (déménagements) seront basculés dans le fonds de réserve.

Compte tenu de la non approbation des comptes en 2014, le Conseil de copropriété a demandé au syndic 7 syndic sprl de recommencer toute la comptabilité à partir du 01.01.2014 afin de présenter les comptes claires et cohérents.

A la majorité des copropriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale Statutaire vote l'approbation des comptes et du bilan arrêtés au 31-12-2014 et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ainsi que les comptes et bilan arrêtés au 31-12-2015 et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015..
 Votes POUR : 56800 sur 67450

11
CD

7) Décharges et Quitus

Majorité requise : Majorité Absolue - 50 % + 1

A la majorité des copropriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale Statutaire vote la décharge aux syndics MY IMMO et 7 SYNDIC pour le mandats 2014 et 2015

Votes POUR : 58200 sur 67450

A la majorité des copropriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale Statutaire vote la décharge du commissaire aux comptes durant son mandat 2014 et 2015

Votes POUR : 59800 sur 67450

A la majorité des copropriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale Statutaire vote la décharge du conseil de copropriété durant ses mandats 2014 et 2015

Votes POUR : 61400 sur 67450

8) Situation des fonds et fixation des fonds

Majorité requise : Majorité Absolue - 50 % + 1

a) Etat des contrats en cours

CONCORDIA	Assurance habitation	MME GARIN	Concierge
ACERTA	Bureau social	IDEWE	Service médical
PROXIMUS	Téléphonie	BATI NET SPRL	Rempl. concierge
ALL ACCESS	Entretien porte garage	LOUIS LE DÉBOUCHEUR	Curage égouts
SICLI	Contrôle incendie	CALLEWAERT	Plombier
TOTAL	Fourniture électricité	HYDROBRU	Fourniture eau
EURODYNAMICS	Adoucisseurs	LAMPIRIS	Fourniture Gaz
IMTECH	Chauffagiste	ISTA	Décompte chauffage
LIFTINC SPRL	Ascensoriste	7 SYNDIC SPRL	Syndic d'immeubles
BELFIUS	Banque	RAAS Christian	Entretien jardins

b) Présentation du budget pour l'année 2016

Le syndic présente à l'assemblée les estimations de budgets globaux ainsi que les économies réalisées suite aux différentes négociations de contrats

Le syndic présente à l'assemblée le budget poste par poste pour l'année 2014, 2015 et une projection sur 2016.

En 2015, le budget effectif était de 139372.94 €

Avec une estimation globale de +/- 2%, le budget prévisionnel de 2016 s'élèvera à 130630.18 €

MM
JG

	2014	2015	2016
Assurances	11699,21	11709,25	11943,44
Frais de conciergerie	25691,29	26409,52	26937,71
Entretien et petit matériel	3285,22	5619,18	5731,56
Electricité des communs	973,42	1011,32	1031,55
Fourniture d'eau	22527,55	20483,17	20892,83
Combustibles	29640,02	37571,64	27000,00
Entretien chauffage	8089,71	11502,36	11732,41
Entretien ascenseurs	5322,36	6403,09	6531,15
Frais d'administration	15878,95	13539,65	12288,00
Frais de copropriété	2076,61	1614,64	250,00
Contentieux	2420,00	201,77	2500,00
Entretien garages	1488,21	1581,89	1613,53
Entretien jardins	814,94	1725,46	2178,00
	129907,49	139372,94	130630,18

c) Maintien ou augmentation des fonds de roulement et de réserve

Le syndic informe qu'au 31.12.2015

- Le fonds de roulement s'élevait au bilan à 24789,35 €
- Le fonds de réserve s'élevait au bilan à 177860,50 €
- Le compte courant s'élevait à 18920,70 €
- Le compte épargne s'élevait à 186551,34 €

Fonds de Roulement : à la majorité des copropriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale Statutaire décide de ne pas constituer de fonds de roulement supplémentaire.

Votes POUR : 64600 sur 67450

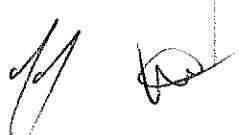
Provisions de charges : à la majorité des copropriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale Statutaire décide de constituer une provision de charges de 140.000 € par an appelable trimestriellement et par quotités.

Date d'effet : 01.01.2016

Votes POUR : 59800 sur 67450

Fonds de réserve : à la majorité des copropriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale Statutaire décide de poursuivre l'appel de fonds de réserve de 50.000 € /an et appelable trimestriellement et par quotités.

Votes POUR : 63000 sur 67450



9) Statut sur l'audit énergétique de Mr Thiteux, présentation des points

Monsieur THITEUX de la société GENII est présent lors de l'Assemblée générale pour faire la présentation de son audit énergétique.

Pour rappel, l'audit complet se trouve sur le site de la copropriété www.7syndic.be dans la rubrique « divers »

10) Travaux proposés et financement, présentation des devis et vote :

a. Façade latérale gauche, présentation des différentes alternatives proposées par l'architecte GILLES LAMBERT

Lors de l'AGE du 04.05.2015, il a été décidé de reporter le point relatif au problème de façade latérale gauche (pignon gauche) à une AG ultérieure.

Le syndic a contacté l'architecte Gilles Lambert, mandaté par la société MY IMMO, conformément à l'Assemblée Générale du 23.06.2014.

Ce dernier a transmis le cahier des charges reprenant les différents métrés, repris ci-dessous.

Solution 1 : crépis sur isolant pour l'ensemble du pignon latéral gauche (voir annexe 1)

Solution 2 : réfection des joints d'étanchéité et hydrofuge du pignon latéral droit (voir annexe 2)

Solution 3 : isolation de la dalle située en dessous de l'appartement de Mr Guillen (voir annexe 3)

Les 3 solutions ont été analysées par l'architecte GILLES LAMBERT.

Les primes pour ce genre d'intervention (1 et 2) existent et sont déterminées par le passage d'un délégué de la région.

A la majorité des copropriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale Statutaire vote contre la résolution solution 1 :

Votes POUR : 17250 sur 67450

A la majorité des copropriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale Statutaire vote contre la résolution solution 2 :

Votes POUR : 3200 sur 67450

A la majorité des copropriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale Statutaire vote pour la résolution solution 3 :

Votes POUR : 61350 sur 67450

A la majorité des copropriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale Statutaire vote pour la résolution solution 3 en optant pour le fournisseur VIMAR SA.

Votes POUR : 60150 sur 67450

b. Préparation de la planification de la réfection des terrasses arrière

Suite à diverses analyses du bâtiment, il a été constaté que les étanchéités des étages supérieurs devenaient vétustes et laissaient entrevoir quelques infiltrations.

La société TRIFLEX (uniquement fournisseurs de produits) avait été contactée par MY IMMO et cela a permis d'avoir un relevé des mètres.

La surface brute des terrasses est de +/- 800 m².

Après consultation de l'architecte et de la société VIMAR, nous arrivons à budget global de +/- 300.000 € htva pour l'ensemble des terrasses.

Le syndic est donc actuellement occupé à analyser les différentes solutions de mise en œuvre (par étape, délais, ...) ainsi que le financement (fonds de réserve, emprunt, ...)

c. Nettoyage du tapis commun de l'entrée

Les tapis à l'entrée souffrent à chaque fois qu'il y a de nouveaux travaux dans le bâtiment.

Le syndic a donc demandé de faire un nettoyage complet de ces tapis et la société BATINET qui a remis une offre pour un montant global de 400.00 €. Htva

A la majorité des copropriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale Statutaire vote la résolution en optant pour l'offre de BATINET SPRL (400.00 € htva)

Votes POUR : 47450 sur 67450

11) Etat d'avancement de la remise en conformité des statuts de l'immeuble

La loi de juin 2010 prévoyait une remise en conformité des statuts pour au plus tard septembre 2014.

L'absence de pénalités a donc poussé certains syndic à reporter cette application.

Toutefois, concernant cette remise en conformité, deux solutions s'offrent aux copropriétés :

- 1) Passer par une étude Notariale : budget +/- 4500 € + frais de transcription + traduction (+/-3500 €) = 8000 €
- 2) Passer par un bureau de juristes : budget 1746.00 € TTC + traduction (+/-3500 €) = +/- 5246 €

A la majorité des copropriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale Statutaire vote la résolution en optant pour la solution du bureau de juristes (+/- 5246 € tvac)

Votes POUR : 49200 sur 67450

12) Bilan du travail de la concierge et proposition éventuelle de modes de contrôles alternatifs

Aucune remarque n'a été stipulée en AG.

Mme COLLARD demande au syndic quelle est la mission exacte de la concierge.

Le syndic précise que la mission de la concierge est une mission d'entretien et un relais privilégié entre le syndic et les copropriétaires.

13) Adaptation des statuts de la copropriété, proposition d'une pénalité en regard du non-respect du ROI, obligation des propriétaires non-occupants à transmettre une copie du ROI aux locataires.

M. AN

Le syndic propose d'adapter le règlement d'ordre intérieur en fonction des deux éléments repris ci-dessous :

- 1) Tout propriétaire non-occupant est obligatoirement tenu de transmettre à son locataire et de le faire contre signer, un exemplaire du Règlement d'ordre intérieur. Le Roi sera téléchargeable sur le site www.7syndic.be dans la rubrique « divers » en français, anglais et néerlandais.
- 2) Le non-respect du règlement d'ordre intérieur et du règlement de copropriété entraînera automatiquement sans mise en demeure et à charge du propriétaire défaillant, une pénalité de 1.75,00 €.

A la majorité des copropriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale Statutaire vote la résolution concernant le texte n°1 repris ci-dessus.

Votes POUR : **59900 sur 67450**

A la majorité des copropriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale Statutaire ne vote la résolution concernant le texte n°2 repris ci-dessus.

Votes POUR : **33650 sur 67450**

14) Nominations statutaires

Majorité requise : Majorité Absolue - 50 % + 1

a) Nomination du Conseil de Copropriété

A la majorité des copropriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale nomme comme

1. Président : Mr **OCTAVE** (Votes POUR : **53750 sur 67450**)
2. Assesseur : Mme **VAN EECKHOUT** (Votes POUR : **61400 sur 67450**)
3. Assesseur : Monsieur **CALLENS** (Votes POUR : **53950 sur 67450**)

b) Nomination des Commissaires aux comptes

A la majorité des copropriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale reconduit le mandat du commissaire aux comptes : Mme **VAN EECKHOUT**

Votes POUR : **61400 sur 67450**

c) Syndic : renouvellement du mandat ou révocation et nomination du nouveau syndic

A la majorité des copropriétaires présents ou représentés, l'Assemblée Générale Statutaire décide de reconduire le mandat du syndic « 7 Syndic Sprl » pour l'exercice 2016-2017

Votes POUR : **58150 sur 67450**

15) Points divers non soumis au vote

16) Lecture et signature du procès verbal



Le syndic	Les copropriétaires
	

ACP LE LEMAN -- AGS DU 16.06.2016 -- LISTE DES VOTES

1	Approbation des comptes clôturés au 31.12.2014 et 31.12.2015 et allant du 01.01.2014 au 31.12.2015
2	Décharges aux syndics MY IMMO et 7 SYNDIC SPRL pour leurs mandats 2014-2015
3	Décharge au commissaire aux comptes pour son mandat 2014-2015
4	Décharge au conseil de copropriété pour son mandat 2014-2015
5	Fonds de roulement : pas d'augmentation
6	Provisions de charges : 150.000 € par an appelables trimestriellement et par quotités
7	Fonds de réserve : 50.000 € par an appelables trimestriellement et par quotités
8	Solution 1 : crépis sur isolant pour l'ensemble du pignon latéral gauche
9	Solution 2 : réfection des joints d'étanchéité + hydrofuge du pignon latéral gauche
10	Solution 3 : isolation de la dalle située en dessous de l'appartement de Mr Guillen
11	Fournisseur : VIMAR en fonction de la solution choisie
12	Fournisseur : HC RENOV en fonction de la solution choisie
14	Fournisseur CATANZARO en fonction de la solution choisie
15	Nettoyage du tapis d'entrée commun pour la somme de 400.00 € htva
16	Remise en conformité des statuts de l'immeuble via Notaire (+/- 8000 € traduction comprise)
17	Remise en conformité des statuts de l'immeuble via bureau de juriste (+/- 5246 € traduction comprise)
18	Proposition d'adaptation du règlement d'ordre intérieur : Tout propriétaire non-occupant est obligatoirement tenu de transmettre à son locataire et de le faire contre signer, un exemplaire du Règlement d'ordre intérieur. Le Roi sera téléchargeable sur le site www.7syndic.be dans la rubrique « divers » en français, anglais et néerlandais.
19	Nominations statutaires- Conseil de copropriété : Mr Octave
20	Nominations statutaires- Conseil de copropriété : Mme VAN EECKHOUT
21	Nominations statutaires- Conseil de copropriété : Mr PRETI (se retire du CC)
22	Nominations statutaires- Conseil de copropriété : Mr CALLENS
23	Nominations statutaires- Conseil de copropriété : pas de vote
24	Nominations statutaires- Conseil de copropriété : pas de vote
25	Proposition d'adaptation du règlement d'ordre intérieur : Le non-respect du règlement d'ordre intérieur et du règlement de copropriété entraînera automatiquement sans mise en demeure et à charge du propriétaire défaillant, une pénalité de 175.00 €.
26	Renouvellement du mandat du syndic 7 SYNDIC SPRL

11 10

Votes de l'assemblée générale du 16/06/2016

Copropriété F04
ACP LE LEMAN
Avenue Henri Dunant, 4
1140 BRUXELLES

BCE: 0850.133.734

John Doe

Votes de l'assemblée générale du 16/06/2016

Copropriété F04
ACP LE LEMAN
Avenue Henri Dunant, 4
1140 BRUXELLES

BCE: 0850.133.734

15. Nettoyage tapis d'entrée	99700	67450	47450	12350	7650	OUI	79.35	50.00
Votes contre ou abstentions (*)								
BUELENS / COLLARD / FRANCOTTE - STRUYF / MERALI / MORALES -GONZALEZ								
MORALES GONZALEZ Y; / RANA / VANOVERSCHELDE - CONNINCKX / GUILLEN RUIZ *								
JANSEN - COLLAERTS * / VAN AKEN * / VAN CALCK * / VANDER VORST *								
16. Remise en conformité statut via Notaire	99700	67450	14000	40100	13350	NON	74.12	50.00
Votes contre ou abstentions (*)								
ALLARD / DELHACHE / JANSEN - COLLAERTS / LAMBIILLON / MOETGAET / MUNGANYINKA / PRETI								
VAN CALCK / VANOVERSCHELDE - CONNINCKX / BAUM * / CAERS * / GUILLEN RUIZ * / PGNCIR *								
VAN AKEN * / VAN DEN BREMPT * / VANDER VORST * / VIATOUR *								
17. Remise en conformité statut via jugistes	99700	67450	49200	10900	7350	OUI	81.86	50.00
Votes contre ou abstentions (*)								
DELIACHE / LAMBIILLON / MOETGAET / MUNGANYINKA / PRETI / VAN CALCK								
VANOVERSCHELDE - CONNINCKX / ALLARD * / BAUM * / VAN AKEN * / VAN DEN BREMPT *								
VANDER VORST *								
18. Adaptation ROI : transmission ROI	99700	67450	59900	4700	2850	OUI	92.72	80.00
Votes contre ou abstentions (*)								
DERROUX / JANSEN - COLLAERTS / MUNGANYINKA / VAN AKEN * / VANDER VORST *								
19. Conseil de copropriété : Mr OCTAVE	99700	67450	53750	6200	7500	OUI	89.66	50.00
Votes contre ou abstentions (*)								
COLLARD / GUILLEN RUIZ / MORALES -GONZALEZ / MORALES GONZALEZ Y; / FRANCOTTE - STRUYF *								
MERALI * / RANA * / VAN AKEN * / VANDER VORST *								
20. Conseil de copropriété : Mme VAN EECKHOUT	99700	67450	61400	0	6050	OUI	100.00	50.00
Votes contre ou abstentions (*)								
MORALES GONZALEZ Y; * / VAN AKEN * / VAN CALCK * / VANDER VORST *								
21. Conseil de copropriété : Mr PRETI	99700	67450	6250	1500	59700	OUI	80.65	50.00
Votes contre ou abstentions (*)								
CALLENS / ALLARD * / BAUM * / BUELENS * / CAERS * / COLLARD * / DELHACHE * / DELOGE *								
DENEUWOSTIER - SAMION * / BIERICKX - JULIETTE * / GERARD-TOMASSI * / GUILLEN RUIZ *								
HONNAY * / LAMBIILLON * / LEFEVRE * / LONCOL * / MARTINEZ - HALET * / MASETAN * / MERALI *								
MOETGAET * / MORALES -GONZALEZ * / MORALES GONZALEZ Y; * / NEIRYNCK - VANHEMELRIJCK *								
OCTAVE * / OCTAVE - BEGHIN * / OCTAVE-PREIGNOT * / OST Vve VERDURMEN * / PONCIN * / PRETI *								
RANA * / VAN AKEN * / VAN CALCK * / VAN DEN BREMPT * / VAN EECKHOUT * / VAN HEMELRYK *								
VANDER VORST * / VANDERLINDEN * / VANOVERSCHELDE - CONNINCKX * / VIATOUR * / WAUTELET *								
22. Conseil de copropriété : Mr CALLENS	99700	67450	53950	4750	8750	OUI	91.91	50.00
Votes contre ou abstentions (*)								
MORALES -GONZALEZ / MORALES GONZALEZ Y; / MUNGANYINKA / CAERS * / MOETGAET * / VAN AKEN *								
VAN CALCK * / VANDER VORST *								
23. Pas de vote	99700	67450	3250	1500	62700	OUI	68.42	50.00
Votes contre ou abstentions (*)								
MUNGANYINKA / ALLARD * / BAUM * / BUELENS * / CAERS * / CALLENS * / COLLARD * / DEBROUX *								
DELHACHE * / DELOGE * / DENEUWOSTIER - SAMION * / BIERICKX - JULIETTE *								
FRANCOTTE - STRUYF * / GERARD-TOMASSI * / GUILLEN RUIZ * / HONNAY * / LEFEVRE * / LONCOL *								
MARTINEZ - HALET * / MASETAN * / MERALI * / MOETGAET * / MORALES -GONZALEZ *								
MORALES GONZALEZ Y; * / NEIRYNCK - VANHEMELRIJCK * / OCTAVE * / OCTAVE - BEGHIN *								
OCTAVE-PREIGNOT * / OST Vve VERDURMEN * / PONCIN * / PRETI * / RANA * / VAN AKEN *								
VAN CALCK * / VAN DEN BREMPT * / VAN EECKHOUT * / VAN HEMELRYK * / VANDER VORST *								
VANDERLINDEN * / VANOVERSCHELDE - CONNINCKX * / VIATOUR * / WAUTELET *								
24. Pas de vote	99700	67450	1600	1500	64350	OUI	51.61	50.00
Votes contre ou abstentions (*)								
MUNGANYINKA / ALLARD * / BAUM * / BUELENS * / CAERS * / CALLENS * / COLLARD * / DEBROUX *								



42

Votes de l'assemblée générale du 16/06/2016

Copropriété F04

BCR: 0850.133.734

ACP LE LEMAN

Avenue Henri Dunant, 4
1140 BRUXELLES

DELHACHE *	DELLOGE *	DENEUMOSTIER *	SAMTON *	DIERICKX	JULIETTE *						
FRANCOTTE *	STRUYF *	GERARD-TOMASSI *	GUILLEN RUIZ *	HONNAY *	LAMBIJLON *						
LEFEVRE *	LONCOL *	MARTINEZ	HALET *	MASETAN *	MERALI *	MOETGAET *					
MORALES -GONZALEZ *	MORALES GONZALEZ Y *	NETRYWCK	VANHEMELRIJCK *	OCTAVE *	OCTAVE - BEGHIN *	OCTAVE-PRIGNOT *	OST Vve VERDURMEN *	PONCIN *	PRETI *	RANA *	
VAN AKEN *	VAN CALCK *	VAN DEN BREMPT *	VAN ERCKHOUT *	VAN HEMELRYK *	VANDER VORST *	VANDERLINDEN *	VANOVERSCHELDE	CONNINCKX *	VIATOUR *	WAUTELIET *	
25 Adaptation ROI Pénalité de 175.00 €	99700	67450	33650	21550	12250	OUI	60.96	80.00			
Votes contre ou abstentions (*)											
ALLARD / BULLENS / CAERS / CALLENS / DEBROUX / DELHACHE / GERARD-TOMASSI / LAMBIJLON											
DEPEVRE / MERALI / MOETGAET / OST Vve VERDURMEN / RANA / BAUM *											
MONGANYIKA *	PONCIN *	VAN AKEN *	VAN CALCK *	VANDER VORST *	VIATOUR *						
26 Renouvellement mandat 7 Syndic Sp1	99700	67450	58150	3200	6100	OUI	94.78	50.00			
Votes contre ou abstentions (*)											
GUILLEN RUIZ / MOETGAET / CALLENS *	VAN AKEN *	VANDER VORST *									

SOLUTION 1 : ACP LE MAN TRAVAUX DE RENOVATION DU PIGNON - Avenue Henri Dunant 4 - 1160 BRUXELLES

N° INTITULÉ	UNITE	TOTAL/poste	Prix unitaire	Prix total	Prix unitaire	Prix total	Prix unitaire	Prix total
LOT 1 : TRAVAUX PREPARATOIRES								
1.1 INSTALLATION DE CHANTIER								
1.1.1 Installation de chantier généralités	FFT	1,00	2.000,00	2.000,00	5.000,00	5.000,00	20.000,00	20.000,00
1.1.2 Echafaudage	FFT	1,00	14.500,00	14.500,00	24.000,00	24.000,00	compris	compris
1.1.3 Filet de sécurité	PM							
1.1.4 Nettoyage du chantier.	PM							
1.1.5 Etats des lieux	PM							
1.2 CALFOUTREMENT DES OUVERTURES (travaux façades)	FFT	1,00	800,00	800,00	1.000,00	1.000,00	1.250,00	1.250,00
LOT 2 : TRAVAUX DE PIGNONS								
2.1 DECOUPE DES BATEES	mct	301,50	50,00	15.085,00	70,00	21.112,00	55,00	16.588,00
2.2 DECOUPE DES ELEMENTS SAILLANTS DE SEUILS	mct	43,20	45,00	1.944,00	70,00	3.024,00	50,00	2.160,00
2.3 CREPIS SUR ISOLANT	m ²	438,00	123,00	53.874,00	120,00	52.580,00	125,00	54.750,00
2.4 CARRELAGE SUR ISOLANT	m ²	50,40	90,00	4.536,00	85,00	4.284,00	100,00	5.040,00
2.5 JOINT SOUPLE RESSERAGE CHASSIS	mct	144,00	10,00	1.440,00	10,00	1.440,00	9,00	1.296,00
2.6 COUVER-MUR ZINC	mct	18,20	105,00	1.911,00	105,00	1.911,00	110,00	2.002,00
2.7 SEUILS ALUMINIUM THERMOLAQUES	mct	43,20	125,00	5.400,00	130,00	5.616,00	110,00	4.752,00
TOTAL HTVA (euro)				101.485,00		109.947,00		107.838,00
TOTAL TTC (euro)				107.572,10		116.543,82		114.308,28

11

65

SOLUTION 2 : ACP LEMAN TRAVAUX DE RENOVATION DU PIGNON - Avenue Henri Dunant 4 - 1160 BRUXELLES

N° INTITULÉ	LOT 1 : TRAVAUX PRÉPARATOIRES	UNITE	TOTAL/poste	Prix unitaire	Prix total	VIMAR	CATANZATO	HC RENOV
						Quantité	Prix unitaire	Prix total
1. INSTALLATION DE CHANTIER								
1.1.1	Installation de chantier généralités	FFT	1,00	2.000,00	2.000,00		5.000,00	20.000,00
1.1.2	Echafaudage	FFT	1,00	14.500,00	14.500,00		14.000,00	20.000,00
1.1.3	Filé de sécurité	PM						
1.1.4	Nettoyage du chantier.	PM						
1.1.5	Etats des lieux	PM						
1.2	CALFEUTREMENT DES OUVERTURES (travaux façades)	FFT	1,00	800,00	800,00	1.000,00	1.000,00	1.250,00
2. TRAVAUX DE PIGNONS								
2.1	NETTOYAGE A L'EAU CHAUDÉ	m ²	488,40	10,00	4.884,00	8,00	3.907,20	10,00
2.2	REVISION DES JOINTS	m ²	2.250,60	12,00	27.007,20	14,00	31.508,40	15,00
2.3	HYDROFUGE	m ²	488,40	7,00	3.418,80	8,00	3.907,20	7,00
2.4	RESERRAGE CHASSIS	m ²	144,00	10,00	1.440,00	10,00	1.440,00	9,00
2.5	DOGAGE DES DALLES (QP)	pce (QP)	120,00	36,00	4.320,00	40,00	4.800,00	35,00
	TOTAL HTVA (euro)				58.370,00		65.562,80	68.807,80
	TOTAL TVAC (euro)				61.872,20		68.496,57	72.936,27

11

WW

SOLUTION 3 : ACP LEMAN ISOLATION DE LA DALLE PIGNON GAUCHE - Avenue Henri Dunant 4 - 1160 BRUXELLES

N°	INTITULÉ	UNITE	TOTAL	Prix unitaire	Prix total	Prix unitaire	Prix total	HC RENOV
LOT 1 : TRAVAUX PREPARATOIRES								
Quantité								
1.1	INSTALLATION DE CHANTIER							
1.1.1	Installation de chantier généralités	FFT	1,00	250,00	250,00	500,00	500,00	450,00
1.1.4	Nettoyage du chantier.	PM						
LOT 2 : ISOLATION DE LA DALLE								
Quantité								
2.3	CREPIS SUR ISOLANT	m ²	58,00	135,00	7.830,00	140,00	8.120,00	7.482,00
	TOTAL HTVA (euro)				8.080,00		8.620,00	7.932,00
	TOTAL TAC (euro)				8.564,80		9.137,20	8.407,92

11

EE